

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2021 à 18h

2021/113

Présents:

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre

ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Jean-Baptiste

MARTINEZ. Arrivée au point relatif au télétravail : Régine TOSON, Bernard JOUCLA

Absents:

Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Hélène FRANCES (procuration à Sandrine TREBUCQ), Ingrid BOUTARFA (procuration à Serge ALMENDRO), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE),

Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice: 23

Date de la convocation : 15 décembre 2021

AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE (annule et remplace la délibération 2021/098)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association France Nature Environnement a saisi le Cour administrative d'appel de BORDEAUX concernant le refus de la commune de mettre en demeure le CDA Sud-Ouest pour qu'il retire un dispositif.

Afin de représenter la commune il est proposé de désigner Maître Julien SOULIE comme avocat de la commune.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à ester en justice dans le cadre du contentieux devant la Cour administrative d'appel de BORDEAUX contre l'association FNE
- désigne Maître Julien SOULIE comme avocat de la commune dans cette affaire
- rappelle que la police d'assurance SMACL responsabilité civile a été saisie dès réception de la notification par la Cour administrative d'appel de BORDEAUX

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

en Préfecture le JAN, 2022 de la publication le JAN, 2022 IBOS, le JAN, 2022

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE Arrenées

